

Réponse à une consultation 08.10.2015

Prise de position sur le modèle de calcul du taux d'intérêt calculé conformément à l'OApEl

economiesuisse estime que l'approche WACC (Weighted Average Cost of Capital) est appropriée pour établir la rémunération du capital investi dans le réseau électrique. Le taux d'intérêt doit être fixé de manière à tenir compte des risques effectifs et couvrir les coûts, afin de préserver des incitations suffisantes en faveur des investissements dont les réseaux ont besoin, mais sans atteindre un sur-rendement augmentant encore les coûts de la place économique suisse. Dans l'ensemble, les paramètres du WACC ont une influence bien moindre sur ces coûts que la forte hausse de la taxe sur l'électricité induite par la stratégie énergétique 2050 (RPC) et le développement du réseau, rendu nécessaire par la mise en place d'un système de production électrique très décentralisé.